Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Quetigny – Plombières-lès-Dijon
Centre de Formation d'Apprentis

Tarifs & Aides en faveur des apprentis

.

Hébergement & Repas

Grâce à son implantation au sein de l'EPL (Etablissement Public Local) de QUETIGNY—PLOMBIERES-LES-DIJON, le CFA dispose d'un internat (filles & garçons) et d'une salle de restauration.

La pension (ou 1/2 pension) fait l'objet d'un règlement par prélèvement mensuel sur 10 mois, un échéancier prévisionnel est joint au dossier d'admission au CFA (ou d'une facturation trimestrielle).

Hébergement & Repas

Tarifs au 01/01/2022* par semaine de présence au CFA repas du lundi midi non compris (début des cours du lundi à 13h30)

Tous diplômes	Pension	½ Pension
	22 €	5.60 €

*Sous réserve de modifications des aides par les OPCO

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire.

Le montant de l'aide est fixé à **500 €,** quel que soit le montant des frais engagés. Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales et il n'est pas tenu compte de cette aide pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement pour le bénéfice de prestations sociales.
Elle est attribuée une seule fois pour un même apprenti.
Conditions à remplir :
- être âgé de + de 18 ans à la date de la demande ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B (sans l'avoir obtenu)

Crédits : © Albachiaraa - Fotolia.com

Agri ***Mobilité = Aide au Logement***
https://www.actionlogement.fr/ (*Renseignements auprès du CFA)*

PRIME DÉPARTEMENTALE D'APPRENTISSAGE

Le **Conseil Départemental de Côte d'Or verse une prime départementale d'apprentissage de 1ère année du second degré** aux apprentis résidant en Côte d'Or qui signent un contrat d'apprentissage **pour la première fois**.
(Pour les apprentis ne résidant pas en Côte d'Or, contacter votre Conseil Départemental pour savoir si une telle prime existe au niveau de votre département.).
Le dossier papier permettant la demande d'attribution de cette prime sera fourni par le CFA aux apprentis qui en rempliront les conditions.
Vous pouvez aussi réaliser la demande en ligne directement sur le site du Conseil Départemental de Côte d'Or.

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

UN JEUNE UNE SOLUTION

Vous pouvez obtenir d'autres aides en consultant le site :

https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides

FRANCE RELANCE #1jeune1solution

EPLEFPA de Quetigny - Plombières-Lès-Dijon
CFA Quetigny-Plombières-les-Dijon— 2 1 Bd Olivier de Serres - CS 90042 -21801 QUETIGNY cedex
Siret 192 111 359 00019
Tel 03 80 71 80 00 puis taper 2 ~ E-mail cfa.dijon-quetigny@educagri.fr

Imprimé par nos soins, merci de ne pas jeter sur la voie publique

Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Quetigny – Plombières-lès-Dijon
Centre de Formation d'Apprentis

Tarifs & Aides en faveur des apprentis

.

Hébergement & Repas

Grâce à son implantation au sein de l'EPL (Etablissement Public Local) de QUETIGNY—PLOMBIERES-LES-DIJON, le CFA dispose d'un internat (filles & garçons) et d'une salle de restauration.

La pension (ou 1/2 pension) fait l'objet d'un règlement par prélèvement mensuel sur 10 mois, un échéancier prévisionnel est joint au dossier d'admission au CFA (ou d'une facturation trimestrielle).

Hébergement & Repas

Tarifs au 01/01/2022* par semaine de présence au CFA repas du lundi midi non compris (début des cours du lundi à 13h30)

Tous diplômes	Pension	½ Pension
	22 €	5.60 €

*Sous réserve de modifications des aides par les OPCO

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire.

Le montant de l'aide est fixé à **500 €,** quel que soit le montant des frais engagés. Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales et il n'est pas tenu compte de cette aide pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement pour le bénéfice de prestations sociales.
Elle est attribuée une seule fois pour un même apprenti.
Conditions à remplir :
- être âgé de + de 18 ans à la date de la demande ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B (sans l'avoir obtenu)

Crédits : © Albachiaraa - Fotolia.com

Agri ***Mobilité = Aide au Logement***
https://www.actionlogement.fr/ (*Renseignements auprès du CFA)*

PRIME DÉPARTEMENTALE D'APPRENTISSAGE

Le **Conseil Départemental de Côte d'Or verse une prime départementale d'apprentissage de 1ère année du second degré** aux apprentis résidant en Côte d'Or qui signent un contrat d'apprentissage **pour la première fois**.
(Pour les apprentis ne résidant pas en Côte d'Or, contacter votre Conseil Départemental pour savoir si une telle prime existe au niveau de votre département.).
Le dossier papier permettant la demande d'attribution de cette prime sera fourni par le CFA aux apprentis qui en rempliront les conditions.
Vous pouvez aussi réaliser la demande en ligne directement sur le site du Conseil Départemental de Côte d'Or.

Côte d'Or LE DÉPARTEMENT

UN JEUNE UNE SOLUTION

Vous pouvez obtenir d'autres aides en consultant le site :

https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides

FRANCE RELANCE #1jeune1solution

EPLEFPA de Quetigny - Plombières-Lès-Dijon
CFA Quetigny-Plombières-les-Dijon— 2 1 Bd Olivier de Serres - CS 90042 -21801 QUETIGNY cedex
Siret 192 111 359 00019
Tel 03 80 71 80 00 puis taper 2 ~ E-mail cfa.dijon-quetigny@educagri.fr

Imprimé par nos soins, merci de ne pas jeter sur la voie publique